

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEUNE		La ligne ..... 1.000 francs
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO ..... 15.000f		31.000f.		(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).
	Etranger : France, RDC, R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.		20.000f. 40.000f		
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f		Compte bancaire B.I.C.I.S. n°1520790630/81
	Prix du numéro ..... Année courante 600 f		Année ant. 700f.		
	Par la poste : ..... Majoration de 130 f par numéro		Par la poste -		
	Journal légalisé ..... 900 f				

### S O M M A I R E

#### PARTIE OFFICIELLE

#### DECRET

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

2020

11 février ..... Décret n° 2020-399 accordant une garantie souveraine dans le cadre du financement de l'aéronef AIRBUS A330-941 neo portant le numéro de série MSN 1910 pour AIR SENEGAL SA ..... 215

#### PARTIE OFFICIELLE

#### DECRET

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

**Décret n° 2020-399 du 11 février 2020 accordant une garantie souveraine dans le cadre du financement de l'aéronef AIRBUS A330-941 neo portant le numéro de série MSN 1910 pour AIR SENEGAL SA**

#### RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre du développement du projet Hub Aérien de Dakar, un des vingt-sept (27) projets phares du Plan Sénégal Emergent, la compagnie AIR SENEGAL SA, l'instrument national désigné de transport aérien, a entrepris d'acquiescer sous la forme d'un crédit-bail de douze ans, un aéronef AIRBUS A330-941 neo portant le numéro de série du fabricant MSN 1910 et l'immatriculation 9H-SZN.

Ce contrat de crédit-bail, qui est un mode financement adapté au contexte d'AIR SENEGAL, revêt une grande importance pour la compagnie, en ce qu'il contribue au renforcement de sa flotte et à l'expansion de ses lignes. La compagnie AIR SENEGAL SA a ainsi obtenu le financement auprès de la banque BANCO SANTANDER S.A. sur la base de la structuration suivante :

\* une garantie souveraine de l'Etat du Sénégal, accordée pour couvrir le risque de défaut de la Compagnie AIR SENEGAL SA vis-à-vis du bailleur ;

\* une délégation, par le bailleur, du bénéfice de cette garantie à la banque BANCO SANTANDER SA ;

\* un hébergement des sécurités et garanties de la créance au sein d'un véhicule société à objectif spécial (« SPC ») CASAMANCE OWNER S.à.r.l, bailleur, sur demande des créanciers.

Aussi, est-il apparu nécessaire, pour l'Etat du Sénégal, dans sa politique de soutien et d'accompagnement de ce projet qui vient renforcer la promotion de la destination du pays, de garantir, à première demande, d'une manière irrévocable, autonome et inconditionnelle, le respect par AIR SENEGAL SA de ses obligations contractuelles vis-à-vis du bailleur.